

RAPPORT ANNUEL 2021



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| I. Avant-propos du président..... | 3 |
| II. Projets et groupes de travail | 5 |
| Délégation Communication environnementale (DelKom)..... | 5 |
| ECORegion..... | 5 |
| Internet CCE | 7 |
| GT Agriculture & écologie | 7 |
| Citernes Suisse..... | 8 |
| Checklist pour l'éolien | 8 |
| III. Projets tiers avec des membres délégués de la CCE | 10 |
| Organisation du monde du travail ORTRA Environnement..... | 10 |
| Agenda 21 pour l'eau | 11 |
| IV. Groupes spécialisés | 12 |
| Cercle Air | 12 |
| Cercle Bruit | 13 |
| Cercle Déchets..... | 14 |
| Cercle'eau | 15 |
| Cercle Exotique..... | 16 |
| Lab'Eaux | 17 |
| Cercle sol | 18 |
| KOWA..... | 19 |
| SAUL..... | 19 |
| V. Prises de position, co-rapports, manifestations | 21 |
| VI. Entrées et démissions | 22 |
| VII. Comité..... | 22 |
| VIII. Comptes 2021..... | 23 |

Photo en couverture: La CCE lors de la visite de la renaturation de l'Aire, canton de Genève

Avant-propos du président

Enfin et merci!

Enfin nous avons pu nous rencontrer en présentiel à Genève à l'occasion de l'assemblée automnale 2021, après trois assemblées tenues en distanciel. Cet événement organisé à la perfection par Daniel Chambaz et Gilles Mulhauser avec le soutien énergique de Géraldine Kern en aura permis d'avoir à nouveau la veille, durant le programme de la soirée (très réussie), et bien évidemment le jour même de l'assemblée, cet échange de vues si important et qui nous avait tant manqué depuis le début de la pandémie en mars 2020.

Nous avons pris congé de Daniel Chambaz; il quitte la direction de son office mais restera actif en tant que chef de projet jusqu'à son départ à la retraite. Merci Daniel pour ton grand engagement au sein de la CCE!

Depuis l'assemblée automnale qui s'était tenue en 2019 à Dübendorf une nouvelle collègue – Christine Genolet-Leubin (VS) – et quatre nouveaux collègues – Christian Bommer (SZ), Andreas Gstoehl (FL), Fidel Hendry (NW) et Gabriel Zenklusen (SO) – ont rejoint la CCE en qualité de représentant-e de leur canton. Nous avons enfin pu leur souhaiter officiellement une cordiale bienvenue au sein de la CCE.

L'assemblée automnale 2021 était également la dernière que j'ai eu l'honneur de présider. Après 4 années de présidence j'ai, conformément aux statuts, passé le relais à mon successeur Christoph Zemp de l'AWEL. Christoph présidera parfaitement à la destinée de la CCE ces prochaines années. Le travail ne manquera pas, des dossiers importants l'attendent et attendent la CCE. Je lui souhaite de faire preuve de la ténacité et de la sérénité nécessaires. Plein succès et bonne chance Christoph!

Au menu de la période à venir: plus ou moins les mêmes plats de résistance qui nous ont déjà occupés depuis un certain temps: en voici les mots-clés:

Changement climatique / adaptation au changement climatique: relevé et réduction des émissions de gaz à effet de serre, conditions-cadre favorables pour les énergies renouvelables information et partage d'expérience sur les bonnes pratiques et les mesures (la création de Cercle climat arrive à point nommé), évacuation des eaux urbaines;

Protection de l'environnement et agriculture: trajectoires de réduction pour ce qui est des pesticides, ammoniac et nutriments, contrôles pour la protection des eaux, promotion de la biodiversité par la renaturation et la mise en réseau des surfaces écologiques, délimitation des aires d'alimentation pour les captages d'eau potable régionaux;

5G: à quand un consensus sur l'ampleur des justificatifs à présenter afin que l'infrastructure nécessaire puisse être autorisée avec une charge de travail réduite le plus possible?

Economie circulaire et moindre exploitation des ressources: conditions-cadre favorables pour la récupération des matières premières contenues dans les déchets;

Sites contaminés et sols pollués: nécessité d'agir et mode de procéder réaliste, assainissements en douceur;

Communication environnementale: redémarrage, mise en réseau.

Au lieu de passer en revue l'année 2021 en détail, j'aimerais partager avec vous quelques réflexions personnelles.

Nous ne devrions pas oublier que – comme les actes législatifs de la Confédération le précisent toujours très bien – les cantons exécutent la présente loi / ordonnance, à moins que celle-ci ne confie l'exécution à la Confédération. L'une des principales tâches incombant à la CCE consiste donc à participer activement le plus tôt possible à l'élaboration des prescriptions de la Confédération et à la conception des directives et aides à l'exécution – afin que le droit fédéral puisse être mis en oeuvre de manière uniforme et efficace.

Certes, s'agissant de l'exécution de grands progrès ont été enregistrés, mais certains aspects méritent encore d'être améliorés. Gardons nous toutefois de tout zèle excessif, de vouloir toujours régler davantage, de nous perdre dans les détails et méfions nous des arbres qui masquent la forêt. Dans de nombreux cas une exécution selon le principe de Pareto est suffisante pour assurer une protection de l'environnement efficace, tout spécialement dans les cantons qui doivent s'acquitter de leurs tâches avec des ressources financières et en personnel (trop) restreintes. Je suis intimement persuadé que dans certains domaines, comme la gestion des déchets p. ex., nous nous trouvons souvent sur la voie du perfectionisme avec des réglementations de plus en plus «filigranes», si bien qu'il est pratiquement impossible de miser sur des «solutions sur mesure» et le «bon sens» en faisant preuve de pragmatisme – en tenant compte des spécificités locales propres au monde réel. A cet égard la maxime “moins pour plus” me semble convenir plutôt bien. La suppression de l'ordonnance sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer, par exemple, témoigne du fait que la Confédération n'est pas non plus insensible à cet axiome (les principales dispositions de cette ordonnance ont été intégrées dans d'autres actes législatifs). Avec le recul, une décision tout-à-fait judicieuse.

Je pense qu'il est important de garder une vue d'ensemble. Pour ce faire il est extrêmement bénéfique de réfléchir de temps à autre à sa façon d'agir, à questionner la pertinence de certaines dispositions, à faire la distinction entre ce qui est souhaitable et ce qui est nécessaire, afin d'organiser l'exécution de la manière la plus efficace possible compte tenu des ressources à disposition.

Merci! Je remercie vivement toutes et tous les collègues des services cantonaux et de l'Office fédéral de l'environnement pour le précieux échange de vues, les discussions intéressantes, l'estime témoignée et le grand soutien apporté ces quatre dernières années. Je remercie tout particulièrement Andrea Loosli, qui dirige avec brio le Bureau de la CCE, ainsi que les collègues siégeant au comité de la CCE.

En conclusion de cet avant-propos permettez-moi une dernière réflexion sur la situation politique actuelle: je ne peux qu'espérer que les événements tragiques touchant l'Ukraine et les grandes souffrances de la population connaissent une fin le plus rapidement possible.

Jacques Ganguin, Président de la CCE

I. Projets et groupes de travail

Délégation communication environnementale (DelKom)

Il y a sept ans, la CCE a créé la DelKom, la commission des délégués pour la communication environnementale. L'objectif était de lier davantage le leadership thématique dans le domaine de la communication environnementale à la CCE et de regrouper les forces de la communication environnementale cantonale.

Avec un ensemble de faits illustrés sur différents thèmes environnementaux une plate-forme en ligne (www.meschoixenvironnement.ch) a été créée, à laquelle les cantons et les communes peuvent recourir pour leurs propres mesures de communication. Le concept de cette plateforme est convaincant, mais l'élaboration de l'ensemble de faits s'est avérée coûteuse et laborieuse. De plus, la numérisation modifie notre comportement en matière de communication et les canaux de communication se sont diversifiés ces dernières années.

Pour ces raisons, la CCE a décidé de faire une enquête pour clarifier le rôle et les tâches futures de la DelKom. L'enquête menée dans les régions a révélé que la communication environnementale restait très importante. Cependant, les thèmes sont le plus souvent régionaux. Il est rare que certains thèmes soient si importants dans tous les cantons en même temps qu'ils devraient être coordonnés au niveau national. En conséquence, la CCE a décidé que les conférences régionales devaient traiter la communication environnementale comme un point permanent de l'ordre du jour de leurs séances.

Une autre manifestation de la DelKom est la Journée sur la communication environnementale, qui a été organisée une fois par an par la DelKom en collaboration avec l'OFEV sur un thème spécifique, afin de permettre un échange entre les spécialistes de la communication environnementale de la Confédération, des cantons et des communes. Cette journée a toujours suscité un grand intérêt parmi les spécialistes de la communication même pendant la pandémie. Elle doit être maintenue. L'OFEV a réduit les ressources en personnel généreusement mises à disposition par le passé. La CCE a suivi une demande de la DelKom et a approuvé le financement d'un poste de 20% au sein du secrétariat de la CCE pour la coordination de la communication environnementale. Ces ressources supplémentaires en personnel permettront d'organiser la Journée sur la communication environnementale et de coordonner la communication environnementale au niveau national de la part des cantons, là où c'est possible. La DelKom elle-même continuera en tant que commission d'accompagnement de la CCE.

Matthias Nabholz, canton Bâle-Ville

ECORegion

Inventaire des gaz à effet de serre par les cantons avec ECOSPEED Région

Depuis 2020 chaque année 20'000.- francs étaient disponibles pour le projet. Cela permettait à peine de financer le maintien de la licence. Ecospeed ne pouvait donc que s'acquitter des travaux les plus urgents pour les cantons les plus actifs. Il est apparu que la poursuite du projet ne pourrait être menée à bien qu'avec des moyens financiers supplémentaires. L'assemblée automnale de la CCE a décidé

d'augmenter la contribution financière pour la faire passer à 76'000.- francs par année pour deux ans dans un premier temps (2022 et 2023). Ainsi à partir de 2022 une actualisation pertinente pourra à nouveau avoir lieu, répondant ainsi à la demande des cantons plus actifs et tributaires d'une mise à jour annuelle pour répondre aux besoins de leurs régions et communes. L'OFEV contribue au projet via certaines parties de l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre fragmentées périodiquement par canton. Le futur Cercle Climat pourrait constituer une plateforme adéquate en vue de poursuivre à l'avenir ce projet dans le cadre d'un groupe de travail de Cercle Climat.

Rapport sur les émissions de CO₂ imputables aux bâtiments existants

Les deux premiers rapports adressés à l'OFEV étaient fortement marqués par les travaux de développement ayant entraîné des retards dans l'établissement des rapports. En 2020 un projet de développement a été lancé pour déterminer des indices énergétiques cantonaux différenciés; il était convenu qu'il soit finalisé pour la fin de l'année. Afin que le groupe de travail Indices énergétiques de la CSEn et de l'OFEV puisse continuer à tirer profit du projet, ils ont conjointement donné mandat à TEP Energy pour élaborer les indices énergétiques et une méthodologie la plus définitive possible en ce qui concerne l'établissement de rapports sur les émissions de CO₂ imputables aux bâtiments. Au printemps 2021 de manière à pouvoir finaliser le projet Indices énergétiques en milieu d'année une équipe de base a été mise sur pied et le plan de travail/planning a été resserré. Six séances de l'équipe de base et de nombreuses discussions en groupes restreints auront été nécessaires pour parvenir à la conclusion des travaux. Grâce à une direction de projet stricte les données nécessaires à l'établissement du rapport 2022 sur les émissions de CO₂ imputables aux bâtiments pourront être mises à la disposition des cantons à la mi-janvier 2022. A l'avenir la thématique du rapport sur les émissions de CO₂ imputables aux bâtiments existants pourrait elle aussi être traitée par un groupe de travail au sein de Cercle Climat.

Perspective d'avenir

Le registre des bâtiments et des logements (RegBL) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) est et restera la meilleure source de données disponible. La révision du RegBL (passage de la version 3.0 au catalogue de critères 4.2) est en cours. Elle devait cependant durer encore quelques années. Fin 2021 les données relatives à cinq cantons sur les 26 ont été transférées dans la nouvelle version. S'agissant des autres cantons le registre contient principalement des données sur les immeubles d'habitation (rien sur les bâtiments dédiés à une autre affectation) et se fonde en grande partie encore sur le recensement de l'an 2000. Les évolutions plus récentes doivent être relevées par le biais de contrôles par échantillonnage aléatoires et faire l'objet d'une extrapolation avec la modélisation du parc immobilier. Cela est valable à la fois pour les inventaires de gaz à effet de serre cantonaux et pour l'établissement du rapport sur les émissions de CO₂ imputables aux bâtiments existants. Dès que de nouveaux résultats sont injectés dans ce rapport il faut calculer à nouveau toutes les séries de données en prenant les derniers résultats en compte, et ce, afin que les données restent comparables.

Remo Fehr, GR

Internet CCE

Après 9 ans, le site Internet de la CCE se présente désormais sous un jour nouveau et moderne. Les travaux ont pu être achevés début 2021. Une solution sur mesure a été trouvée pour le groupe de travail Citernes Suisse, dont les aides à l'exécution sont très demandées sur Internet. En raison de la connexion des contenus avec l'extranet, la présentation des contenus est limitée. Il a néanmoins été possible de présenter de manière convaincante les principaux contenus, adresses et documents par thème

Andrea Loosli, CCE

GT Agriculture et Ecologie

En 2021 le GT Agriculture & Ecologie de la CCE a mené à bien les travaux suivants. A cet égard l'élaboration de prises de position relatives à des thèmes environnementaux en lien avec la politique agricole revêtaient une importance toute particulière.

La prise de position la plus importante du point de vue du groupe de travail Agriculture & Ecologie durant l'année sous revue aura été celle qui avait trait au *train d'ordonnances Initiative parlementaire 19.475 «Réduire le risque de l'utilisation de pesticides»*. Elle a été intégrée à la prise de position de la DTAP. Le Conseil fédéral prendra une décision début avril 2022 à propos des ordonnances concernées.

Il n'y eut aucune proposition de modification concernant le *train d'ordonnances 2021* du point de vue environnemental. Au sein d'un groupe de travail composé de représentant-e-s de l'OFEV, de l'OFAG, de la COSAC et de la CCE, suite à la *modification de l'Ordonnance sur la protection de l'air OPair* (obligation d'avoir recours aux pendillards et de recouvrir le stock de lisier) les adaptations de l'aide à l'exécution en matière de protection de l'environnement dans l'agriculture ont été discutées et fixées. L'aide à l'exécution actualisée peut être consultée sur le site Internet de l'OFEV. En raison des modifications apportées à l'OPair il a été décidé d'établir une fiche d'information quant à l'obligation de couvrir les fosses à lisier. Les offices chargés de l'exécution disposent ainsi d'une base décisionnelle sur ce qui est valable (ou pas) en termes de réduction des émissions. Le lead est assuré par AGRIDEA. La fiche d'information sera bientôt publiée. Une autre fiche relative au pendillard est en cours de préparation. Elle dresse la liste des exigences à respecter par les pendillards telles que visées par l'Ordonnance sur la protection de l'air. Cette fiche relève également de la responsabilité d'AGRIDEA. Elle sera publiée au printemps.

Le groupe de travail a formulé des remarques sur le nouveau module de l'aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture en ce qui concerne les mesures à prendre conformément à l'article 62a LEaux. Ce module contient des bases pour l'exécution de l'article 62a LEaux (programme d'assainissement des cours d'eau dans l'agriculture – nitrate, phosphore et pesticide). Il sera publié vers la fin 2022.

Le GT Agriculture & Ecologie – en collaboration avec le centre de conseil Contrôles de base pour la protection des eaux – a traité les questions posées par les cantons, évalué les résultats du sondage effectué fin 2020 et contribué à préciser les points de contrôle.

Au terme de son mandat en tant que président de la CCE Jacques Ganguin a déclaré être disposé à reprendre la présidence du GT Agriculture & Ecologie.

Michel Fischler, secrétaire du GT Agriculture & Ecologie

Citernes Suisse

Comité de pilotage Citernes Suisse

En 2021 le comité de pilotage Citernes Suisse a tenu séance à trois reprises, en ligne, pour un échange de vues et à des fins de coordination. Les informations fournies par le comité de pilotage sont transmises aux cantons via les représentants régionaux. Et inversement, les préoccupations des cantons remontent jusqu'au groupe de pilotage par le même chemin.

Ce flux d'informations direct et rapide permet de renoncer à l'avenir aux colloques CITA. Dorénavant le DDPS – base logistique de l'armée – sera représenté dans le groupe régional de la Suisse du Nord-Ouest par le responsable Citernes Suisse, Andreas Hängärtner.

Plateforme de coordination Citernes Suisse

La plateforme de coordination Citernes Suisse sert chaque année à un échange de vues entre représentants de la branche pour les questions relatives aux citernes. Le groupe de travail, qui ne s'était pas réuni en 2020, a été réactivé. Les participants sont: le comité de pilotage Citernes Suisse, l'ASIT, AVENERGY SWISS, CARBURA, l'AES, la BCI et l'association faitière CITEC Suisse. Les échanges de vue et les contacts sont appréciés par toutes les parties prenantes et doivent absolument être maintenus.

Fiches d'information/directives

La fiche M2 a été complétée avec les réservoirs en résine de taille moyenne. Ainsi les fabricants de réservoirs de taille moyenne figurent à nouveau dans les fiches de la CCE. Citernes Suisse a contribué à la mise à jour de la recommandation relative à la protection des eaux de l'Association suisse des entreprises électriques (AES) et de la directive sur les parcs à réservoirs dans l'industrie chimique.

Site Internet de la CCE, rubrique Citernes

La rubrique Citernes a été restructurée. L'accès aux documents relatifs à cette thématique à été simplifié.

Jürg Mühlemann, président Citernes Suisse

Checklist pour l'éolien

Après que l'OFEV a interrompu les travaux de plusieurs années pour une nouvelle Aide à l'exécution "Energie éolienne" du manuel EIE, la CCE a mis en place, lors de son assemblée d'automne 2018, un groupe de travail intercantonal sur l'énergie éolienne (GT Energie éolienne), présidé par Cornelis Neet (VD), afin de clarifier de manière approfondie le besoin d'un nouvel outil de travail intercantonal sur l'énergie éolienne. Des représentants de l'EnFK, de la CDPNP et de l'OFEN ont également pris part à ce groupe de travail. Sur la base d'une enquête menée auprès des cantons, les thèmes principaux de

l'aide au travail ont été définis sous forme de liste de contrôle : oiseaux, chauves-souris, paysage et pesée des intérêts.

En raison de différents facteurs (retards dans les décisions du Tribunal fédéral, besoins différents des cantons, nouvelles connaissances scientifiques, coordination complexe en raison de Covid), les travaux ont duré plus longtemps et ont parfois été plus coûteux que prévu. La première phase du projet a toutefois pu être achevée fin 2021 et la consultation auprès des services compétents des cantons et de la Confédération (OFEN, OFEV, ARE) sera lancée début 2022 (jusqu'à début avril). Selon les résultats de la consultation, la check-list bilingue pourra ensuite être finalisée et publiée d'ici l'été 2022.

Début février 2022, la Confédération a mis en consultation une proposition visant à rationaliser les procédures de planification et d'autorisation pour les grandes installations éoliennes et hydroélectriques. Ces nouvelles directives ne concerneront pas directement l'EIE pour les installations éoliennes et la nouvelle liste de contrôle (et ne les rendront pas non plus obsolètes). Mais il est clair que les conditions-cadres et les prescriptions pour les procédures de planification et d'autorisation de telles installations vont continuer à évoluer au cours des prochaines années - et resteront exigeantes pour toutes les parties concernées.

Cornelis Neet, président du GT Energie éolienne

Ueli Stadler, direction du GT Energie éolienne

II. Projets de tiers avec des membres délégués de la CCE

Organisation du monde du travail Environnement (ORTRA Environnement)

En plus des affaires courantes en 2021 pour Ortra Environnement l'orientation stratégique et la garantie du financement étaient la priorité absolue. Le processus stratégique initié avait pour but d'affirmer le profil d'Ortra Environnement, d'examiner les points forts du travail et de préciser le rôle des acteurs impliqués – membres, partenaires, Confédération. Il en est ressorti une nouvelle conception directrice, un organigramme intégrant une commission Formation ainsi qu'une offre de prestation pour les membres et partenaires. En substance cela signifie:

Ortra Environnement soutient les personnes intéressées pour leur entrée dans le monde du travail dans l'économie environnementale ou pour leur perfectionnement professionnel.

Ortra Environnement met en réseau les prestataires de la formation dans le domaine de l'environnement et leur prête main forte en matière de communication sur des thématiques et préoccupations communes.

Ortra Environnement endosse la responsabilité pour les examens professionnels

Spécialiste de la nature et de l'environnement et, à ce titre, veille à ce que les compétences exigées correspondent de manière optimale aux besoins du marché du travail. A l'avenir les fédérations responsables existant à ce jour seront associées à la commission Formation nouvellement créée. Andrea Loosli représentera la CCE au sein de cette instance. Après de longues années d'une collaboration extrêmement précieuse au sein de la commission des examens Andrea Loosli a renoncé à ce mandat fin 2021. Ortra Environnement la remercie vivement pour la qualité du travail fourni!

Au cours de l'année sous revue, en plus du travail stratégique, les tâches ci-dessous occupaient le premier plan:

- Transfert du secrétariat pour les examens de la sanu future learning ag à la direction d'Ortra Environnement.
- Déroulement de l'examen professionnel conseiller/ère en environnement pour 25 candidats (dont 22 ont rempli les exigences minimales).
- Organisation de deux journées d'échange en ligne «Ecoprofessions».
- Mise à jour de la banque de données sur ecoprofessions.ch, qui regroupe désormais environ 450 offres de formation dans le domaine de l'environnement.
- Entretien et développement des plateformes de conseil professionnel visitées assidûment (plus de 630'000 consultations) www.umweltprofis.ch / www.ecoprofessions.ch.

Nous remercions tous les membres de la CCE pour leur soutien apporté à la formation professionnelle.

Viviane Buchmann et Marco von Wyl, direction Ortra Environnement

Agenda 21 pour l'eau

L'Agenda 21 pour l'eau est le forum et le réseau des acteurs de la gestion des eaux en Suisse. Tous les secteurs et tous les intérêts sont impliqués. Font partie des tâches qui lui incombent: la mise en réseau et le partage d'informations, le fait d'endosser un rôle de précurseur ainsi que la mise en place et l'exploitation de plateformes. La CCE est membre fondateur. Elle est représentée au sein du comité directeur de l'association [Comité](#) par Christophe Joerin (FR) depuis 2016. Christophe Joerin est aussi président de l'Agenda 21 pour l'eau depuis 2020.

Au cours de l'année sous revue plusieurs mutations ont eu lieu au sein du [Comité](#) et de la [Direction](#): désormais Rolf Meier représente les intérêts de la SSIGE et Andreas Stettler siège à nouveau au sein du comité en qualité de représentant de l'ASAE. Au sein de la direction Simone Knecht dirige la plateforme Revitalisation tandis qu'Angela Thür renforce l'équipe en tant que cheffe de projet.

Malgré la poursuite de la pandémie l'année 2021 aura offert à l'Agenda 21 pour l'eau plusieurs moments forts auxquels des spécialistes cantonaux ont également participé. Entre autres:

- Le [symposium international de 3 jours sur le charriage](#)
- Deux manifestations sur le partage d'information et d'expérience en ce qui concerne les thèmes suivants: migration piscicole (Zoom) et revitalisation (Olten).
- Le [deuxième forum sur la revitalisation des eaux](#) à Berne.
- Plus d'une douzaine de webinaires (Zoom) organisés sur l'assainissement de la force hydraulique.
- Différents échanges de vues en ligne, en allemand et en français sur le thème du contrôle de l'efficacité en ce qui concerne la revitalisation des cours d'eau.

En outre plusieurs publications et projets ont été réalisés. Citons entre autres:

- [La rétrospective annuelle sur la politique de l'eau](#) qui a été élaborée pour la 4ème fois déjà et rédigée en collaboration avec les collaborateurs de l'Eawag.
- [La mise à jour du site Internet \(chiffres concernant l'évolution de l'utilisation de la force hydraulique\)](#).
- Les [contenus modèles](#) pour le contrôle biologique des effets de dispositifs de remontée piscicole.

En 2022 différentes activités sont à nouveau prévues. Le 24 août 2022 aura par exemple lieu le colloque reporté à plusieurs reprises «11 années de renaturation des cours d'eau».

Pour de plus amples informations: www.wa21.ch; www.plattform-renaturierung.ch

Stefan Vollenweider, secrétaire exécutif, Agenda 21 pour l'eau

III. Groupes spécialisés

Cercl'Air

Assurance qualité des mesures d'émissions pour le compte de la CCE.

D'autres audits ont été réalisés et des homologations ont été contrôlées et délivrées. En outre, un essai circulaire et un cours de mesure ont été organisés. Le rapport d'activité 2021 est en préparation. Voir aussi: www.qsem.ch

Téléphonie mobile 5G

En février 2021 l'OFEV a publié le complément de l'aide à l'exécution de l'ORNI pour les antennes adaptatives. Au début ce document a suscité certaines incertitudes en ce qui concerne la procédure de modification "cas bagatelles", que la DTAP a ensuite recommandé de suspendre. Un thème important était le facteur de correction permettant aux antennes adaptatives d'émettre avec une puissance d'émission jusqu'à 10 fois supérieure à la valeur limite autorisée. En outre la question des nouvelles autorisations de construction restait ouverte. Afin de créer une sécurité juridique l'ORNI a été révisée le 1er janvier 2022. Nous verrons en 2022 quelle sera la suite des opérations en relation avec la procédure de modification en ce qui concerne les cas bagatelles. L'attitude critique d'une partie de la population vis-à-vis de la 5G et des antennes adaptatives a continué à occasionner une charge de travail considérable aux services spécialisés RNI en lien avec les procédures de recours et les réponses à apporter aux questions.

airCheck

Des raisons d'ordre technique impliquent la nécessité d'une solution pour la connexion à l'application airCheck. Les cantons ont donné mandat dans ce sens en 2021. Le Go-live est prévu pour le 1er trimestre 2022.

Plateforme AIRDB

A l'été 2021 Cercl'Air a fait procéder à un sondage sur la position des associations professionnelles de mesurage et des cantons quant à la création d'une plateforme commune pour les données et représentations cartographiques. Il s'est avéré que la majorité était favorable à l'idée d'une plateforme commune. En 2022 un avant-projet concret sera élaboré. Il s'agit de mettre en évidence la fonctionnalité d'une nouvelle plateforme, d'établir un cadre financier et un échéancier pour la mise en œuvre et l'exploitation, la procédure d'acquisition et le lead en matière de mise en œuvre. La proposition de projet devrait être soumise à la CCE pour la session de printemps 2022 en vue de la mise en œuvre.

Agriculture

Après le rejet de la motion Hegglin du Conseil national "Il faut continuer à promouvoir les techniques d'épandage diminuant les émissions dans l'agriculture" demandant la levée de l'obligation d'utiliser des pendillards prévue par l'OPair, il fallait trouver un traitement compatible avec la pratique à partir de 2022. Les cercles concernés (OFEV, OFAG, Association suisse de la machine agricole ASMA, COSAC; Union suisse des paysans, CCE, Cercl'Air) ont élaboré une marche à suivre commune. Cela a conduit finalement à un report de deux ans de l'obligation d'utilisation des pendillards par le Conseil fédéral

Andrea von Känel, Président Cercl'Air

Cercle Bruit

En 2021 le bruit fait encore parler de lui, et pas seulement lorsque les décibels s'envolent. Les nouvelles recommandations de la CFLB en matière de valeurs limites pour le bruit routier, les constructions dans des zones exposées au bruit, ou le principe de précaution lors de l'évaluation des pompes à chaleur air-eau font des vagues au sein de Cercle Bruit.

En mai 2021 la conférence des responsables des services spécialisés a de nouveau dû avoir lieu en ligne. A cette occasion le partage d'information entre l'OFEV et les cantons constituait le thème principal.

L'assemblée des membres 2021 s'est déroulée à Lausanne. En plus des points inscrits d'ordinaire à l'ordre du jour la Ville de Lausanne a présenté les résultats de l'essai portant sur la limitation de la vitesse à 30 km/h la nuit. La réduction des émissions de bruit de 2-3 dB a incité la Ville à introduire la limitation à 30 km/h de nuit.

Lors de la visite du grand chantier des CFF (transformation de la gare de Lausanne) la problématique du bruit lié à la construction nous a été démontrée de manière très parlante.

Groupes spécialisés

Détermination du bruit (interlocuteur Steffi Rüttener Ville de Zurich)

- Accompagnement du développement de SonRoad
- Consultation norme VSS 41 828 «Analyse coût-avantage dans le trafic routier»

Assainissement du bruit routier dans les localités (Dejan Milo AG)

- Accompagnement de l'étude sur les pneus silencieux
- Prise de position sur la norme VSS 40 436 «Enrobés semi-denses, spécifications et exigences »

Bruit de l'industrie et de l'artisanat (Sascha Fässler BS)

- Révision de l'aide à l'exécution Pompes à chaleur air-eau (prévention, gestion du bruit occasionné)
- Aide à l'exécution Bruit des installations d'énergie éolienne

Bruit quotidien (Andy Stöcklin BL, Didier Racine NE)

- Manifestations à forte fréquentation du public (événements bruyants) dans de petites villes en prenant le nombre de riverains en considération

Chap. 5 OPB (Philipp Huber AG)

- Paquet Environnement automne 2021 (LPE art. 22-24)
- Guide pour architectes Construire et planifier dans des zones exposées au bruit

Communication (Thomas Gastberger ZH)

- Newsletter / Journée contre le bruit / sites Internet

Son et laser (nouveau: Irene Schlachter ZH)

- Organisation d'un atelier à Zoug pour les organisateurs/ingénieurs du son

Aménagement de l'espace sonore (à déterminer)

- Bases de planification pour les plans directeurs et les plans d'affectation

Aménagement de l'espace sonore (Thomas Gastberger ZH)

- Bases de planification
- Evaluation de la qualité du son dans les espaces publics

Relation publiques

La “Journée contre le bruit” du 28 avril 2021 avait pour devise “Le bruit est hors-jeu – le silence n’est pas un luxe». L’attention a été attirée sur le fait que notre propre comportement au volant joue un rôle décisif en ce qui concerne les émissions sonores. Vitesse élevée au volant, accélérations trop rapides, des va-et-vient inutiles dans une localité, voire l’installation d’un tuning décupleur de bruit sur son propre véhicule, autant d’aspects qui occasionnent du bruit qui aurait pu être évité – ce qui est interdit par la loi.

Plus d’informations sous: www.laerm.ch; www.cerclebruit.ch

Markus Chastonay, président Cercle Bruit

Cercle Déchets

Grâce à la routine grandissante dans l’utilisation des outils de visioconférence durant la deuxième année placée sous le signe du coronavirus CdCH et ses délégués dans les groupes d’accompagnement ont pu poursuivre l’élaboration de différentes aides à l’exécution relatives à l’OLED. Il est possible de prendre connaissance de l’avancée des travaux sur le site de l’OFEV sous la rubrique [Exécution de l’OLED](#). En 2021 l’aide à l’exécution «Valorisation des matériaux d’excavation et de percement» a été publiée.

Toutefois l’année sous revue aura été marquée principalement par le projet eGovernment du DETEC, autrement dit par l’élaboration du portail Déchets et matières premières visant la saisie centralisée des données relatives aux déchets. Après des tests très poussés ce nouveau portail, qui remplacera à l’avenir également veva-online, a été mis en service dans un premier temps pour les cantons en novembre 2021. Le groupe d’accompagnement cantonal a tenu séance en distanciel avec l’OFEV toutes les deux semaines pratiquement tout au long de l’année. Les nombreuses discussions et les contributions des cantons ont permis d’apporter de nouvelles améliorations en termes de fonctionnalité et de simplicité d’utilisation. Le go-live (mise en service) pour les entreprises d’élimination des déchets, tenues de saisir leurs données sur cette application à partir de 2022, a été reporté au mois de mars 2022. Ce projet a nécessité, et nécessitera encore, de très grandes ressources en personnel jusqu’à ce qu’une solution satisfaisante pour tous les acteurs impliqués soit acquise.

Moment fort en 2021: CdCH a pu mettre à profit la brève pause dans la pandémie à l’été pour se consacrer à la création de l’association prévue de longue date. L’assemblée constitutive a eu lieu le 17.9.2021 à Ittigen. Les statuts de l’association ont été approuvés et le président a été ré-élu pour une période de trois ans. Tous les cantons et la Principauté du Liechtenstein ont adhéré à l’association.

Entretemps presque tous les cantons et la Principauté du Liechtenstein sont également parties prenantes à la convention-cadre pour la formation et la formation continue dans le domaine de la gestion des déchets, passée entre CdCH et l’OrTra Gestion des déchets et des matières premières. Le dernier canton à ne pas avoir encore adhéré à la convention-cadre le fera certainement.

Par ailleurs l’année sous revue aura été marquée par les révisions de lois et d’ordonnances ayant un impact fort sur l’économie des déchets. Citons notamment la révision de l’OLED (future interdiction de mise en décharge de matériaux bitumineux de démolition) et la révision partielle de la LPE suite à

l'initiative parlementaire 20.433 de la CEATE-N «Développer l'économie circulaire en Suisse». Dans les deux consultations le comité de CdCH a élaboré les prises de position pour la CCE et la DTAP.

Dans un proche avenir l'accent continuera à être mis sur l'implémentation et la mise en service du Portail e-Government DETEC. A cet égard la collaboration des cantons est essentielle.

Martin Moser, président Cercle Déchets

Cercl'eau

Objectifs et tâches

Cercl'eau est l'association des limnologues et chimistes cantonaux de la protection des eaux; elle soutient et encourage la collaboration entre services spécialisés cantonaux, ainsi que l'échange d'informations et d'expériences avec les instituts de recherche dans le domaine de la protection globale de l'eau. Cercl'eau collecte et synthétise à l'attention de l'OFEV les suggestions des cantons en matière de surveillance des cours d'eau et soutient la CCE pour l'élaboration de prises de position en relation avec la qualité de l'eau. La conférence annuelle revêt une importance toute particulière.

Activités 2021: un colloque avait été préparé pour le 16 juin sur le thème «Nouvelles exigences de l'OEaux – nouveaux défis pour les cantons». Cette manifestation a dû être reportée au mois d'avril en raison des mesures liées au coronavirus; finalement elle a pu avoir lieu en toute sécurité le 8 novembre dans des locaux spacieux de la caserne de Berne. Après deux ans et demi le fait de se réunir enfin en présentiel a été très apprécié par tous les participants.

Différents ateliers organisés par la plateforme VSA Qualité de l'eau ont eu lieu avec des représentants cantonaux sur le thème des cyanobactéries. Ces travaux ont pour but de soutenir les cantons face aux efflorescences de cyanobactéries. Un premier partage de connaissances entre biologistes de services cantonaux spécialisés de Suisse alémanique (BiEaux) a par ailleurs été organisé. En Suisse romande un tel partage de connaissances est entretenu depuis plusieurs années déjà (groupe Thry-CO).

Questions organisationnelles:

En 2021 le comité de pilotage a de nouveau été soutenu pour la préparation du colloque et le déroulement des réunions par la plateforme VSA Qualité de l'eau. Sans ce soutien les activités de Cercl'eau ne pourraient être maintenues. Pour la première fois le travail administratif pour le colloque a été assuré par le secrétariat VSA et cela a très bien fonctionné.

Après avoir siégé 18 années au comité de pilotage Marin Huser (BL) a été remplacé par Lukas De Ventura (AG). Les autres membres sont: Florence Dapples (VD), Elise Folly (FR), Pierre-Jean Copin (GE), Claudia Minkowski (BE), Sandro Betschart (SZ), Mauro Veronesi (TI), Vera Leib (SG), Pius Niederhauser (ZH; présidence). Christian Leu représente l'OFEV et Irene Wittmer la plateforme VSA Qualité de l'eau au sein du comité de pilotage. (<https://cercleau.ch/>).

Pius Niederhauser, président Cercl'eau

Cercle Exotique

Le deuxième colloque de Cercle Exotique a eu lieu le 29 janvier 2021 en distanciel (visioconférence). Au centre de l'attention quelque 40 exposés courts d'experts sur les thèmes suivants: gestion des néophytes, exécution en matière d'industrie verte, monitoring/management des données et néozoaires. Des informations sur la structure et les différentes actualités de l'OFEV ont complété le programme. Tant pour les intervenants, dont certains étaient à disposition en ligne pour répondre aux questions, que pour l'ensemble des participant-e-s (400 environ) la qualité visuelle de la visioconférence était bonne. Pour la première fois les cantons étaient invités à inciter leurs communes à participer. La traduction simultanée allemand-français a de nouveau très bien fonctionné.

Durant les premiers mois de l'année sous revue et à nouveau en fin d'année les restrictions liées au coronavirus ont compliqué les activités dans le domaine des néobiontes. Toutefois beaucoup de manifestations ont pu être maintenues. La première séance du comité s'est tenue le 31 mars 2021 (Zoom). Les questions relatives à la collaboration avec l'OFEV et les groupes de travail CE étaient au cœur de l'attention. Il a par ailleurs été question de la classification des espèces et du déroulement des consultations.

La nouvelle newsletter 01/2021 a abordé les thèmes suivants: présence de frelons asiatiques, contrôle de la végétation par les CFF avec la projection de vapeur d'eau, mûre du Japon, paulownia et espèces problématiques sur d'autres continents.

La deuxième séance du comité a eu lieu de nouveau à Zurich le 22 septembre 2021 (par visioconférence pour certains participants). La discussion a porté sur une nouvelle newsletter consacrée aux sujets suivants: crevette tueuse, fourmis, noyer du Japon, kiwi et cestodes invasifs. Une consultation de l'OFROU sur ses fiches d'information a été adoptée. Un rapport a par ailleurs été fait sur le résultat de la rencontre d'échange au niveau national sur le moustique tigre. Un groupe de travail a été mis sur pied pour les déblais/matériaux d'excavation pollués sur le plan biologique et un autre pour les fourmis invasives. Il est prévu de rédiger une recommandation pour les cantons d'ici à la première séance 2022. Les 15'000/13'000 francs destinés au soutien externe ont été mis à disposition par les cantons BL, GE, Zentral, TI, AG, GR et ZH.

Christoph Zemp, qui représente la CCE et Cercle Exotique au sein du groupe de pilotage national sur les espèces exotiques invasives (IGA), bénéficie désormais du soutien technique de Bianca Saladin. L'engagement plus poussé de la part de l'OFEV, que Cercle Exotique appelle de ses vœux, pour la mise en place d'une taskforce contre le frelon asiatique ne s'est pas encore concrétisé. Aucune évolution ne semble par ailleurs avoir été enregistrée en 2021 côté OFEV concernant la révision de la LPE dans le domaine des néobiontes (la consultation avait eu lieu en 2019).

Les cinq régions (Suisse centrale, du Sud, de l'Ouest, du Nord-Ouest et de l'Est) ont pu maintenir leur 1-2 réunions et avoir un échange entre régions. Les trois groupes de travail permanents de Cercle Exotique ont approfondi leurs thèmes récurrents. Le focus étant mis sur l'harmonisation entre cantons

Christoph Zemp, Président Cercle Exotique

Lab'Eaux

Lab'Eaux est le **réseau de compétence des laboratoires cantonaux de protection des eaux et de l'environnement** de Suisse. 22 laboratoires y sont actuellement représentés. Lab'Eaux assure la promotion et le soutien de la coopération technique ainsi que le partage d'informations entre laboratoires; il est par ailleurs l'interlocuteur privilégié de la CCE et de l'OFEV pour les questions relevant du secteur analytique des eaux et de l'environnement.

→ [But et organisation de Lab'Eaux](#)

Thèmes d'actualité / priorités thématiques

Dans le cadre de ses travaux prioritaires Lab'Eaux uniformise et publie des procédures de contrôle pour analyses environnementales en l'état actuel de la technique. Ainsi les laboratoires en charge de la protection des eaux et de l'environnement bénéficient de méthodes uniformes qui peuvent être optimisées en permanence grâce à un partage de connaissances actif.

La collaboration au sein du groupe de travail **Lab'Eaux NAWA** de la Confédération continue à être essentielle. Il s'agit, en plus de l'élaboration des analyses, des prélèvements et de l'assurance qualité pour les micropolluants, de formuler des recommandations relatives au choix de la substance. Autres thèmes importants: le plan d'action national PPH et la collaboration à l'établissement d'un nouveau module SMG (système modulaire gradué) pour les micropolluants.

Chaque année, lors du **congrès en plénière** durant généralement deux jours les laboratoires ont l'occasion de partager leurs connaissances. En 2020 cela n'a pas été possible en raison du coronavirus. Même si l'année 2021 a été elle aussi placée largement sous le signe de la pandémie du coronavirus, le comité Lab'Eaux a décidé d'organiser une journée de plénière en présentiel. Celle-ci a eu lieu – dans le respect de mesures strictes de précaution et d'hygiène – le 8 juin 2021 à Bâle (BS). Parmi les thèmes inscrits à l'ordre du jour: l'analyse des cyanobactéries (algue bleue), la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que les activités politiques dans le domaine des produits phytosanitaires (politique agricole, plan d'action national PPH et initiative parlementaire 19.475).

Les séries de tests interlaboratoires, comme instrument d'assurance qualité externe pour les procédures de mesurage constituent un élément important de l'évaluation et de l'uniformisation des procédures de contrôle des analyses environnementales. Un nouveau groupe de travail de Lab'Eaux coordonnera et organisera à l'avenir les séries de test interlaboratoires. Et ce, afin d'éviter toute redondance et de mettre à profit les synergies de manière optimale.

Vous pouvez télécharger toutes les activités et informations de Lab'Eaux sur la page Internet remaniée → [Lab'Eaux Site Web](#). L'accès au contenu varie en fonction du profil de la personne consultant le site Internet.

Claudia Minkowski, présidente Lab'Eaux

Cercle sol

Avec la mise en œuvre du paquet de mesures relatives à la stratégie nationale pour le sol du Conseil fédéral la thématique de la protection des sols n'a rien perdu de sa dynamique durant l'année sous revue – ce qui a eu des effets motivants sur le travail de Cercle Sol. Le comité, où Angela Maurer (ZG) représente nouvellement la Suisse centrale, a tenu séance à trois reprises. Tous nos remerciements vont au membre du comité sortant, Harry Ilg (UR), pour sa collaboration créative durant toutes ces années.

Le congrès EUROSOL, qui avait été reporté en 2020 pour cause de pandémie, a eu lieu à Genève du 23 au 27 août 2021 en distanciel. Le stand des services cantonaux spécialisés dans la protection des sols installé dans ce cadre a été bien fréquenté, surtout le jour de l'ouverture. Il y eut plusieurs contacts intéressants avec des spécialistes (essentiellement dans le domaine de la communication) originaires de France. Les organisateurs du congrès ont tiré un bilan positif de l'échange de vues technique entre scientifiques et acteurs de terrain.

Un temps fort de l'année sous revue aura été l'assemblée générale de Cercle Sol (plénière) organisée par la société de communication Fabo de St-Gall, et qui s'est tenue le 8 septembre. Un large catalogue de thèmes portant sur le plan sectoriel révisé des surfaces d'assolement (SDA) a été présenté et discuté. Etant donné que les cantons sont tributaires d'informations pédologiques relevées de manière uniforme et significatives, le Conseil fédéral a mandaté l'élaboration d'un concept de cartographie à l'échelle suisse. L'OFEV a discuté avec la DTAP de différentes variantes de financement d'un tel projet. La DTAP s'est prononcée en faveur d'une variante tâche commune. Un rôle important revient à cet égard au Centre de compétences sur les sols (CCSols). Ce dernier est en mesure de rédiger des prescriptions relatives à la méthodologie et à l'organisation de la cartographie et de réaliser certaines étapes de travail de manière centralisée. Des projets pilotes sont actuellement en cours dans différents cantons. Le CCSols prévoit de mettre sur pied un groupe d'accompagnement spécialisé au sein duquel les cantons seraient représentés. Suite à l'appel lancé par Cercle Sol plusieurs cantons ont fait savoir qu'ils étaient intéressés par une participation.

Cercle Sol a rédigé des prises de position pour la CCE relatives à la modification de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) et au projet de "concept de cartographie des sols à l'échelle de la Suisse". S'agissant de la LPE il y avait peu de commentaires à faire concernant les sols puisque certains aspects ont été transférés dans l'OSites. Cercle Sol attache une grande importance à l'harmonisation de l'ensemble des autres domaines de l'OLED, de l'OSites et de l'OSol.

L'établissement d'une cartographie des sols à l'échelle de la Suisse de qualité et harmonisée est une préoccupation importante et urgente de Cercle Sol (voir ci-dessus). Les efforts déployés par la Confédération dans ce sens sont donc salués. Cependant le concept n'offre qu'un faible degré de détail et laisse certaines questions ouvertes. Par conséquent les cantons souhaitent être impliqués dans la direction stratégique. De même les prestations antérieures des cantons devraient être appréciées et prises en considération. En outre le long laps de temps prévu jusqu'au démarrage de la cartographie devrait être raccourci par le biais d'une priorisation et d'une planification par étapes de la cartographie.

Grâce à la gestion compétente et prudente de Franziska Schmid (RISIKOWISSEN, Berne) Cercle Sol a de nouveau maîtrisé ses activités avec le budget à disposition.

En 2022, en plus de la cartographie des sols à l'échelle de la Suisse et de l'harmonisation avec la législation en matière d'élimination des déchets et de sols contaminés, Cercle Sol aura fort à faire en relation avec les thématiques suivantes: protection des sols par rapport à certaines substances (PFAS, dioxine), définition des sols anthropogènes, mesures contre l'érosion des sols et traitement des sols organiques. Pour relever ces défis avec succès, un partage fructueux de connaissances spécifiques entre cantons reste indispensable.

Daniel Schaub, président Cercle Sol

KOWA

Le groupe de travail KOWA est l'interlocuteur de la CCE pour les questions relatives à l'eau. Actuellement huit experts détachés des services cantonaux spécialisés dans la protection des eaux et des ouvrages hydrauliques y travaillent. Chaque membre du KOWA est actif dans au moins un des organes impliqués à l'échelle suisse dans la protection des eaux et les ouvrages hydrauliques. Vous trouverez un document sur le cahier des charges et l'organisation dans l'Extranet de la CCE.

Différentes modifications de la législation relative aux cours d'eau sont actuellement en préparation. Focus important: présence de micro-polluants et de nutriments dans les cours d'eau (eaux souterraines et eau potable) et délimitation des aires d'alimentation.

Michael Eugster, président KOWA

Groupe de travail stratégique Environnement et agriculture (SAUL)

Le Groupe de travail stratégique Environnement et agriculture (SAUL) met le focus sur des thèmes stratégiques. Il suit de près les processus politiques, coordonne les prises de position en relation avec les consultations fédérales, assure la coordination s'agissant des questions d'interface et contribue à une position claire de la CCE sur ces thèmes. Le groupe de travail est composé essentiellement de chef-fe-s des offices cantonaux de l'environnement. SAUL a un lien direct avec la Confédération grâce à Stephan Müller et avec la DTAP grâce à Andrea Loosli. Le groupe de travail se réunit deux à trois fois par an. Désormais toutes les régions CCE sont représentées au sein de SAUL.

En 2021 l'organisation existante et les finances dans le domaine environnement/écologie et agriculture ont été évaluées et clarifiées. Les murs porteurs restent SAUL et le groupe de travail Agriculture et écologie (GT A&E). Tout a été mis en œuvre pour que les deux GT puissent être mis en réseau plus étroitement que par le passé. Cette nouvelle organisation structurée a été approuvée lors de l'assemblée de printemps de la CCE. Une liste des interlocuteurs des offices de la CCE compétents en matière d'agriculture a par ailleurs été établie. Ainsi la CCE peut informer de manière plus ciblée sur les activités en cours dans ce domaine. L'envoi selon les besoins d'une newsletter y contribue également. Un premier envoi a eu lieu en décembre 2021.

Lors des quatre séances de travail les points forts thématiques étaient les produits phytosanitaires et les nutriments. S'agissant des produits phytosanitaires les discussions ont essentiellement porté sur les deux initiatives populaires (eau potable et pesticides) ainsi que l'initiative parlementaire 19.475. Tout le monde sait que les deux initiatives populaires ont été rejetées. Toutefois l'initiative parlemen-

taire qui a été approuvée par les deux Chambres contient des instruments efficaces pour améliorer la situation des cours d'eau en termes d'apports de produits phytosanitaires. Le premier train d'ordonnances relatives à l'initiative parlementaire a donc été mis en consultation. SAUL a contribué à la rédaction de la prise de position de la DTAP. En ce qui concerne les produits phytosanitaires à partir de 2022 c'est l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) qui sera compétent en matière de procédure d'autorisation. SAUL s'engage pour que les cantons soient mieux impliqués que par le passé dans cette procédure. Sur le front des nutriments SAUL s'investit pour que les objectifs de réduction soient maintenus et passent de 10% d'ici à 2025 à 20% d'ici à 2030. Il semblerait qu'il s'agisse là d'une voie ardue. A ce jour il n'y a toujours pas de propositions concrètes en vue de la réalisation des objectifs environnementaux correspondants.

L'année prochaine SAUL continuera à mettre l'accent sur les produits phytosanitaires et les nutriments. Sont entre autres prévus: la consultation relative au deuxième train d'ordonnances relatives à l'initiative parlementaire, qui devait entre autres régler le ré-examen de l'autorisation des produits phytosanitaires dès lors que les valeurs limites sont à nouveau et à de nombreux endroits dépassées dans les cours d'eau. Mi-2022 le Conseil fédéral publiera, en exécution de deux postulats, un rapport sur la future orientation de la Politique agricole. Y figureront également des réponses à la future réduction des nutriments. Avec le maintien à un niveau élevé de la pollution azotée de l'environnement malgré des paiements directs élevés ces 20 dernières années, il est urgent d'enregistrer des progrès. SAUL analysera les propositions minutieusement.

Martin Würsten, secrétaire groupe de travail stratégique Environnement et agriculture (SAUL)

Kurt Seiler, président SAUL, chef d'office Laboratoire intercantonal AR, AI, SH

IV. Prises de position, co-rapports, manifestations

| | |
|------------|---|
| 12.05.2021 | Prise de position concernant le Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2022 |
| 21.05.2021 | Prise de position de la CCE sur les projets de publication Espèces exotiques en Suisse & Liste des espèces exotiques envahissantes |
| 08.05.2020 | Prise de position concernant la Consultation du module « Mesures prises par l'agriculture en vertu de l'art. 62a LEaux » |
| 09.07.2021 | Co-Rapport de la CCE à l'attention de la DTAP concernant la révision de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) en tant que contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) ». |
| 24.08.2021 | Co-rapport de la CCE à l'attention de la DTAP concernant l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » |
| 30.11.2020 | Consultation des normes prSIA 430 + prSIA 118/430 |
| 22.12.2022 | Co-rapport de la CCE à l'attention de la DTAP concernant loi sur la protection de l'environnement (bruit, des sites contaminés, des taxes d'incitation, des systèmes d'information et de documentation, du droit pénal ainsi que du financement de cours de formations initiale et continue en lien avec l'emploi et produits phytosanitaires (PPh).) |

V. Entrées en fonction et démissions

Entrées

Fidel Hendry, NW le 1 juillet 2021

Démissions

Gérald Richner, NW le 31 mars 2021

Daniel Chambaz, GE le 31 décembre 2021

VI. Comité

Durant la période sous revue le Comité était composé comme suit:

Jacques Ganguin Président
Chef d'office, Office des eaux et des déchets), canton Berne

Rainer Benz Région Suisse orientale
Chef d'office, Office de l'environnement, canton St-Gall

Peter Inhelder Région Suisse centrale
Chef d'office, Office de l'environnement et de l'énergie, canton Schwyz

Christophe Joerin Région Suisse romande
Chef d'office, Office de l'environnement, canton de Fribourg

Peter Kuhn Région Suisse du Nord-Ouest
Chef d'office, Office de l'environnement, canton d'Argovie

VII. Comptes annuels 2021

| Dépenses | Budget 21 | Comptes 21 |
|---|-------------------|-------------------|
| Frais de personnel | 38'000.00 | 38'000.00 |
| Frais des projets | 193'290.00 | 178'870.95 |
| Projets et groupes de travail | 120'290.00 | 124'727.00 |
| DelKom | 20'000.00 | 1'693.05 |
| ECORegion | 21'540.00 | 21'540.00 |
| Groupe de travail Agriculture & écologie | 25'000.00 | 26'887.20 |
| Citernes Suisse | 10'000.00 | 15'712.75 |
| Calculateur de distances minimales | 5'000.00 | 5'000.00 |
| Checklist pour l'éolien | 38'750.00 | 53'894.00 |
| Projets de tiers avec des membres délégués de la CCE | 40'000.00 | 42'500.00 |
| ORTRA Environnement | 15'000.00 | 15'000.00 |
| Agenda 21 pour l'eau | 15'000.00 | 15'000.00 |
| Bureau PA PPS | 5'000.00 | 5'000.00 |
| Cofinancement de divers petits projets | 5'000.00 | 7'500.00 |
| Groupes spécialisés | 8'000.00 | 0.00 |
| Internet / Extranet CCE | 25'000.00 | 11'643.95 |
| Frais d'exploitation | 5'000.00 | 4'070.20 |
| Frais de personnel Contentmanagement | 10'000.00 | 5'080.50 |
| Extensions et actualisation | 10'000.00 | 2'493.25 |
| Frais d'exploitation | 231'290.00 | 216'870.95 |
| Organes | 6'000.00 | 5'715.95 |
| Assemblées | 6'000.00 | 5'715.95 |
| Autres Frais d'exploitatom | 22'000.00 | 8'007.64 |
| Frais adminstratifs direction CCE | 2'000.00 | 2'110.64 |
| Traductions | 20'000.00 | 5'897.00 |
| Total des dépenses | 259'290.00 | 230'594.54 |
| Recettes | | |
| Cotisations des membres annuelles | 266'200.00 | 266'198.00 |
| Contribution OFEV Citernes | 13'000.00 | 15'509.00 |
| Total Produit | 279'200.00 | 281'707.00 |
| Bénéfice | | 51'112.46 |
| Perte | 19'910.00 | |

Bilan au 31.12.2021**Actifs**

| | |
|------------------------|-------------------|
| CCP CCE 60-558709-2 | 290'339.97 |
| CC DTAP | 0.00 |
| Créances sur des tiers | 24'000.00 |
| Total Actifs | 314'339.97 |

Passifs

| | |
|----------------------|-------------------|
| Créanciers | 42'729.25 |
| Réserves | 45'000.00 |
| Capital propre | 175'498.26 |
| Bénéfice | 51'112.46 |
| Total Passifs | 314'339.97 |
